



DELUBAC PATRIMOINE

FR0007027131

Reporting au 31 juillet 2026

SFDR Article 8

ACTIF NET DU FONDS : 7,33M€

VALEUR LIQUIDATIVE : 215,92€

COMMENTAIRE DE GESTION

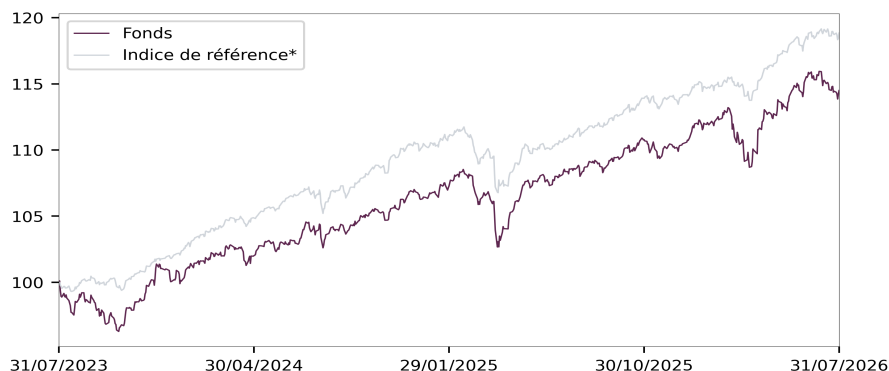
Le mois de juillet a été marqué par un regain des tensions au Moyen-Orient. Le blocage du détroit d'Ormuz et la confrontation indirecte entre les États-Unis et l'Iran ont provoqué une forte hausse des prix de l'énergie ; le Brent a repassé les 100 \$/baril avant de retomber sous les 90\$ en fin de mois. Cette séquence a entretenu des tensions sur les marchés obligataires avant une détente progressive dans les derniers jours du mois. Les rendements à 10 ans sont ainsi revenus à 3,13 % en Allemagne et 3,92 % en France.

Si les grands indices actions ont été en apparence résilients dans ce contexte volatil, une forte rotation sectorielle s'est néanmoins opérée. Les secteurs les plus exposés à la baisse des prix de l'énergie, comme les loisirs et le tourisme, ont rebondi, tandis que les valeurs liées à l'intelligence artificielle ont corrigé. L'indice américain des semi-conducteurs (SOX) a ainsi reculé de 20% sur le mois, revenant sur ses plus bas niveaux depuis mi-mai. Les investisseurs s'interrogent sur la rentabilité des investissements massifs dans l'IA et sur l'émergence d'une concurrence chinoise accrue.

Plusieurs éléments ont toutefois soutenu le sentiment de marché. Les canaux diplomatiques entre Washington et Téhéran restent ouverts et la perspective d'une désescalade demeure. Par ailleurs, les indicateurs européens continuent d'envoyer des signaux encourageants : l'indice IFO allemand a progressé à 86,6 en juillet contre 85,6 en juin, confirmant l'amélioration observée dans les enquêtes PMI. Enfin, malgré la hausse temporaire des prix de l'énergie, aucun dérapage inflationniste majeur n'a été observé en zone euro. Enfin, la saison des résultats des entreprises a surpris positivement, notamment en Europe.

Nous avons préféré réduire le risque actions du fonds au cours du mois après un fort rebond au vu des incertitudes géopolitiques (allègement de l'ETF Amundi SP 500, Gemasia et AIM C Quadrant Europe).

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE BASE 100 SUR 3 ANS



Source : Delubac Asset Management, Bloomberg Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du fonds et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.

HISTORIQUE DES PERFORMANCES

Perf. cumulées	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	-1.04%	1.56%	2.26%	5.36%	14.50%	2.91%	10.26%
Indice	-0.01%	2.01%	3.64%	6.48%	18.84%	24.44%	48.11%
Écart	-1.03%	-0.46%	-1.38%	-1.13%	-4.34%	-21.53%	-37.85%

Perf. calendaires	2026 (YTD)	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Fonds	3.41%	4.00%	5.41%	3.84%	-12.70%	3.72%	-1.99%	9.29%
Indice	4.18%	3.54%	8.09%	5.92%	-2.62%	9.35%	1.92%	7.83%
Écart	-0.76%	0.46%	-2.68%	-2.08%	-10.08%	-5.63%	-3.91%	1.46%

Perf. annualisées	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	4.62%	0.58%	0.98%
Indice	5.92%	4.47%	4.01%
Écart	-1.31%	-3.89%	-3.02%

ÉQUIPE DE GESTION



Thomas RAFFY
Directeur de la gestion sous mandat

OBJECTIF DE GESTION

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire et à travers une politique active d'allocations d'actifs et de sélection d'OPC, l'objectif est de rechercher une performance nette de frais de gestion supérieure à celle mesurée par l'indice composite : 20% du MSCI AC World Index en euro (calculé dividendes réinvestis) et 80% de l'indice Ester capitalisé sur la durée de placement recommandée de 3 ans.

SRI

+ faible Risque + élevé
1 2 3 4 5 6 7
+ faible Rendement potentiel + élevé
Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Il mesure le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

HORIZON DE PLACEMENT : 3 ans

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Codes ISIN : FR0007027131
Ticker Bloomberg : DAMAPAT FP Equity
Forme juridique : Fonds Commun de Placement
Classification AMF : Sans classification
Eligibilité PEA : Non
Date de création du fonds : 16/10/1998
Date de création de la part : 16/10/1998
Indice de référence : 20% MSCI AC World EUR TR + 80% Ester Capitalisé
Affectation des résultats : Capitalisation
Devise de référence : Euro
Pays de référence : France
Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS Fund Administration
Valorisation : Quotidienne
Centralisation : 12h00
Souscription initiale minimale : 1 part
Souscription ultérieure minimale : 1 centième de part
Frais de gestion : 1.50% TTC maximum
Frais d'entrée : Néant
Frais de sortie : Néant
Commission de mouvement : Néant
Commission de surperformance : 15% TTC max. au-delà de la perf. de l'indice de référence lorsque la performance est positive



DISCLAIMER

Sources : Delubac Asset Management, Bloomberg et Sustainalytics.

(1) SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) : règlement européen qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la durabilité des produits financiers, notamment sur la manière dont sont pris en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement. Le règlement définit 3 types de produits : les placements dits « Article 9 » qui présentent un objectif d'investissement durable ; les placements dits « Article 8 » qui déclarent la prise en compte de critères sociaux et/ou environnementaux ; les placements dits « Article 6 » qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne déclarent pas prendre en compte les critères ESG.

(2) SRI : Indicateur synthétique de risque et de rendement allant de 1 à 7. Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel le capital des investisseurs est exposé. A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible et à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

(3) Commission de surperformance : la commission de surperformance est conforme aux guidelines Esma depuis le 1er janvier 2022

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la période de placement recommandée.

Les **fonds classés Article 9** ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

Les **fonds classés Article 8** sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.

Les **fonds classés Article 6** sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.

L'indice de l'OPC n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par l'OPC.

© 2024. Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions contenues dans le présent document : (1) sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être copiées ou redistribuées, sauf autorisation ; (3) ne constituent pas un conseil en investissement ni une approbation d'un produit ou d'un projet ; (4) sont fournies uniquement à titre d'information ; et (5) ne sont pas garanties comme étant complètes, exactes ou opportunes. Sustainalytics et ses fournisseurs de contenu ne sont pas responsables des décisions commerciales, des dommages ou autres pertes liés à ces données ou à leur utilisation. L'utilisation des données est soumise aux conditions disponibles sur <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

© 2024. Sustainalytics. All Rights Reserved. The information, data, analyses and opinions contained herein: (1) includes the proprietary information of Sustainalytics and/or its content providers; (2) may not be copied or redistributed except as specifically authorized; (3) do not constitute investment advice nor an endorsement of any product or project; (4) are provided solely for informational purposes; and (5) are not warranted to be complete, accurate or timely. Neither Sustainalytics nor its content providers are responsible for any trading decisions, damages or other losses related to it or its use. The use of the data is subject to conditions available at <https://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>.

Les informations présentées ci-dessus ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. La valeur de l'investissement peut varier au gré des fluctuations du marché et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant de capital investi, les OPC n'étant pas garantis en capital. L'accès aux produits et services présentés ici peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Avant toute souscription et pour toute information complémentaire sur les caractéristiques, les risques et les frais de l'OPC, l'investisseur est invité à lire les documents réglementaires disponibles sur la page de chaque OPC ou disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion : Delubac Asset Management -10 rue Roquépine - 75008 Paris - www.delubac-am.fr - info@delubac-am.fr.

Delubac Asset Management - SAS au capital de 1 147 430,17€- Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 430 045 229 - Société de gestion de portefeuille agréée AMF n° GP00-009